

## Réunion de Bureau 7 et 8 janvier 2006 – Issy les Moulineaux (92)

*Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.*

**Présents :** Laurent GALMICHE, Philippe KERNEIS, Henri LAVICTOIRE, Bernard LIPS, Annick MENIER, Delphine MOLAS, Claude ROCHE.

**Excusés :** Bernard TOURTE, Claude MOURET

La réunion se tient dans les locaux du club ABIMES à Issy les Moulineaux (92).

- |  |  |
|--|--|
| 1. Approbation du compte-rendu précédent   | 15. Convention CDS 71 à Gizia (Jura)   |
| 2. Ministère de l'Ecologie et du développement durable (MEDD)                        | 16. Recensement des équipements sportifs (RES) et Système de gestion de l'information fédérale (SYGIF) |
| 3. Ministère de l'Education nationale  | 17. Suite des EGS  |
| 4. Relation avec le CAF  | 18. Ecoles départementales de spéléologie (EDS)  |
| 5. Co-gestion du manuel canyon avec la FFME  | 19. Missions de la Direction technique nationale (DTN)   |
| 6. Redevance sur les sentiers de raquette à neige                                    | 20. Mémento spéléo canyon  |
| 7. Association nationale des chèques-vacances  | 21. Salariés, salaires et convention collective  |
| 8. Demande du CSR Midi-Pyrénées sur les coupons initiation                           | 22. Travaux au siège fédéral   |
| 9. Grandes carrières de Caumont (Eure)   | 23. Descendeur et congrès  |
| 10. Aven noir (Aveyron)  | 24. Comptes 2005 et budget 2006  |
| 11. Guide méthodologique pour la création de sentiers karstiques (CSR Midi-Pyrénées) | 25. Impôts : cotisations clubs ?   |
| 12. Centenaire de la grotte de Niaux (Ariège)  | 26. Fonctionnement de Spelunca Librairie   |
| 13. Interdiction d'accès à la grotte de Bournillon (Drôme)                           | 27. SSF  |
| 14. Canyon du Tapoul (Lozère)  | 28. FSUE - Vercors 2008  |
|  | 29. GTIF   |
|  | 30. Spelunca   |

### **1. Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte-rendu de la réunion de Bureau des 24 et 25 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Ministère de l'Ecologie et du développement durable (MEDD)**

Les discussions se poursuivent entre le CDS 06 et le BRGM. Ces discussions, qui restent très positives, permettent de mettre en évidence un certain nombre d'incompréhensions.

En accord avec le bureau et suivant la motion votée en Assemblée générale, Eric Madeleine, président du CDS des Alpes Maritimes, défend l'idée d'une carte de densité d'entrées de cavités naturelles qui serait relativement proche d'une « carte des risques ». Cette carte pourrait être complétée par toute information concernant un risque particulier d'effondrement.

Pour l'instant, le BRGM persiste à vouloir traiter à l'identique les cavités artificielles et naturelles par la mise en place d'une base de données des entrées et la définition d'un « polygone d'emprise de la cavité »

La difficulté semble venir en partie de la commande initiale passée par le MEDD. Une nouvelle réunion au MEDD sera certainement indispensable. En attendant, le bureau soutient pleinement Eric Madeleine dans son argumentaire. Le MJSVA sera informé au fur et à mesure de nos discussions.

### **3. Ministère de l'Education nationale**

La FFS n'a pas reçu de réponse à notre courrier concernant la spéléologie à l'école. Claude Roche relancera le ministère de l'Education nationale.

### **4. Relation avec le CAF**

Philippe Kernéis rencontrera le responsable assurance du CAF en février.

### **5. Co-gestion du manuel canyon avec la FFME**

Le manuel canyon, édité en collaboration avec la FFME, doit être imprimé à 6 000 exemplaires. Une convention doit être signée avec la FFME pour définir la gestion des stocks, des ventes et les modes de distribution.

Lors de la dernière réunion de la commission mixte FFME - FFS, il a été constaté le non avancement du dossier. La FFME semble souhaiter que la FFS gère un stock « commun » de 4.000 exemplaires (chaque fédération disposant pour son compte de 1.000 exemplaires) et en assure, pour le compte des deux fédérations, la vente auprès des libraires (la diffusion doit être plus large que la dizaine de points de vente traditionnellement connus des spéléologues).

Laurent Galmiche mettra au point la convention avec le trésorier de la FFME en tenant compte du travail induit par la gestion du stock par nos salariés et en levant les flous de la convention telle qu'elle est rédigée actuellement (propriété des 4000 exemplaires destinés à la vente aux libraires, gestion des fins de stock...).

### **6. Redevance sur les sentiers de raquette à neige**

Plusieurs fédérations ont pris position contre ce projet de loi. Des articles ont paru dans le même sens dans différentes lettres d'information sportive. Les spéléologues sont concernés au premier chef pour l'accès aux cavités et partagent ces positions.

Delphine Molas et Gilles Turgné prépareront un communiqué de presse pour exprimer la position de la FFS sur ce dossier. Ce texte sera envoyé aux fédérations membres du collège inter-fédéral des sports de nature et à l'AFP.

### **7. Association nationale des chèques-vacances**

Le dossier reçu traite des chèques-vacances. Le Bureau ne souhaite pas entrer dans ce système qui nous apporterait peu et imposerait une gestion lourde.

Claude Roche contactera l'ANCV au sujet des coupons sport qui semblent plus adaptés à une fédération.

### **8. Demande du CSR Midi-Pyrénées sur les coupons initiation**

Le CSR Midi-Pyrénées demande de percevoir entre 6 et 15% du prix des coupons initiation pour couvrir ses frais de gestion. Les propres frais de gestion de la fédération ne permettent pas d'accéder à cette demande.

Une étude va être menée par Claude Roche et Philippe Kernéis en vue de proposer une gestion des coupons par internet. Dans l'intervalle, les coupons de la région Midi-Pyrénées pourront être remis en gestion totale au siège de Lyon si le CSR le souhaite. Bernard Lips rédige la réponse au CSR.

Claude Roche prendra contact avec la FFME pour étudier le système qu'elle vient de mettre en place.

### **9. Grandes carrières de Caumont (Eure)**

Le bureau prend acte que le terrain permettant l'accès aux grandes carrières de Caumont n'est plus à vendre. Ce dossier présenté par le CSR à la dernière assemblée générale est donc clos.

#### **10. Aven noir (Aveyron)**

Le Bureau déplore le démontage de la porte qui protégeait l'accès au nouveau réseau. La FFS se portera partie civile s'il est constaté des bris de concrétions par l'enquête de gendarmerie consécutive au dépôt d'une plainte par le maire de Nant (12).

Une expertise de la commission scientifique aura lieu prochainement pour définir un mode de gestion de cette cavité sensible.

#### **11. Guide méthodologique pour la création de sentiers karstiques (CSR Midi-Pyrénées)**

Cette action figure dans la convention d'objectifs de l'année 2005 comme aide à la région Midi-Pyrénées. Cette demande avait été traitée par le Comité directeur de mars comme relevant du FAAL et un dossier a été reçu à ce titre. La commission Environnement a proposé d'apporter en complément, sur son budget, une aide de 1500 €.

Le Bureau rappelle qu'une action ne peut bénéficier que d'une seule ligne de subvention. La demande FAAL est donc sans objet. L'aide fédérale d'un montant de 2000 € sera intégralement imputée sur le budget de la commission Environnement.

Le Bureau vient de recevoir un projet de convention avec le CSR. Le bureau valide ce texte avec une modification de l'article 2 prévoyant la publication de ce guide dans la série des cahiers du CDS à la fin de l'année 2006.

#### **12. Centenaire de la grotte de Niaux (Ariège)**

Une réunion du Bureau se tiendra en Ariège. Le Bureau valide également le principe d'une exposition fédérale pendant cette manifestation, et proposera à la commission Spelunca Librairie de s'y déplacer.

Delphine Molas rédigera un courrier officiel, en collaboration avec Robert Guinot.

#### **13. Interdiction d'accès à la grotte de Bournillon (Drôme)**

Un rocher menace de s'effondrer sur le chemin d'accès. Le parking a été fermé et un arrêté de péril a été pris. Deux solutions sont envisagées : faire sauter ce bloc (risques de déstabiliser une autre partie de la falaise) ou créer un autre sentier (coûteux avec deux franchissements du cours d'eau).

Plus récemment, un arrêté municipal interdit la présence dans le cirque de Bournillon. Le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) a adressé à la FFS un courrier s'inquiétant de l'interdiction d'accéder à ce site majeur. Le Bureau soutiendra le CDS 26 et le SNPSC pour aider à trouver une solution permettant de retrouver un accès sûr à ce haut lieu de la spéléologie.

#### **14. Canyon du Tapoul (Lozère)**

Un argumentaire préparé par l'avocat de la FFME nous a été communiqué. Une discussion par courriel aura lieu sous cinq jours entre les destinataires.

#### **15. Convention CDS 71 à Gizia (Jura)**

Le CDS de Saône et Loire a signé une convention d'accès à une cavité située hors de son département. Ce dysfonctionnement est en cours de résolution avec rédaction d'une nouvelle convention par le CDS du Jura.

Le bureau rappelle que les CDS doivent faire valider toute convention de gestion de cavité par le conservatoire avant signature. Un cahier du CDS sur les conventions sera édité en 2006 coordonné par Damien Delanghe.

Plus généralement, toute convention doit être envoyée pour avis préalable au siège fédéral qui l'adressera aux personnes ressources compétentes. Cela permettra également de faire valoir au niveau national les actions locales réalisées en partenariat avec les collectivités. Un article paraîtra dans la lettre de l'élu.

## **16. Recensement des équipements sportifs (RES) et Système de gestion de l'information fédérale (SYGIF)**

Une première évaluation porte à 32 le nombre de CDS ayant répondu au RES.

L'objectif du SYGIF est de permettre la consultation des bases de données fédérales y compris celle issue du RES. La mission commandée à PROJIFE suit son cours dans le respect des délais. La prochaine étape est la synthèse des besoins qui sera déterminée à partir de questionnaires et d'entretiens courant janvier. Le cahier des charges doit être remis au comité directeur en mars.

La réalisation de l'outil lui-même coûterait environ 50.000 € (réalisation du cahier des charges 30.000 €).

Eric Alexis rédigera une note d'information pour le prochain Spelunca.

Des contacts ont été noués avec la FFME qui dispose d'un outil opérationnel et nous fera part de son expérience.

## **17. Suite des EGS**

Plusieurs études sont déjà en cours :

- Simplification de la procédure d'adhésion des nouveaux clubs : Jean-Pierre Holvoet
- Constitution de l'Assemblée Générale, grands électeurs départementaux : Raymond Legarçon
- Spelunca intégré à la licence ou gratuit : Eric Lefèbre
- Adhésion d'associations de membres déjà fédérés : ce point sera à l'ordre du jour du CD de mars ; le bureau échangera par courriel sur les propositions de Jean-Pierre Holvoet
- EDS : voir point spécifique
- Gestion des coupons initiation par internet : Claude Roche, Eric Lefèbre, Philippe Kernéis
- Contacts directs avec les fédérés : le forum mis en place fonctionne. Le bureau demandera à Bernard Thomachot de résumer les fils de discussion les plus pertinents pour le comité directeur
- Assurance : étudier une séparation de la Responsabilité civile (à joindre à la licence) et de l'Individuelle accidents, une assurance temporaire de courte durée réservée aux fédérés, clarification de l'utilisation des coupons d'initiation, retour d'expérience tarif famille (étude sur possibilités d'harmonisation des catégories licences et assurance)
- Communication interne : liste d'information (newsletter) sur abonnement alimentée par les responsables fédéraux coordonnée par Delphine Molas, ouverture sur le forum d'une rubrique communication où les spéléos pourraient faire des annonces (publications, lectures...)
- Communication externe : Gilles Turgné rédigera un document préliminaire
- Partenariat : Gilles Turgné, Laurent Pouban, Annick Menier à partir du texte de Bernard Tourte
- Argumentaire « pourquoi se fédérer » : constituer un petit groupe (document Damien Delanghe de 1997). contacter Jean-Pierre Gruat, Christian Marget...
- Développement de l'activité : première étude par la DTN
- Le bureau rédigera un projet de politique générale sur 3 ans, soumis au CD puis à l'AG

D'autres éléments viendront sûrement compléter cette liste en cours d'année.

## **18. Ecoles départementales de spéléologie (EDS)**

Les départements concernés par l'existence ou la création à court terme d'une EDS sont : 33, 24, 74, 69, 01, 82, 07, 64, 83, 65, 48, 06, 31, 09, 70. Un état des lieux précis sera fait dès réception des rapports d'activités.

La fédération organisera une rencontre nationale des intervenants de ces EDS les 18 et 19 mars, animée par Claude Roche, Serge Fulcrand et Bernard Abdilla. Les frais de déplacements et l'hébergement seront pris en charge pour une personnes par école. La dépense devrait être de 3 à 4.000 €.

### **19. Missions de la Direction technique nationale (DTN)**

Devant le peu d'actions régionales programmées par le CSR de Languedoc-Roussillon, Claude Roche, en accord avec le Bureau, missionnera Gérard Cazes pour qu'une part importante de son emploi du temps soit consacré à des missions de niveau national (EFS et commission environnement). Ses frais de déplacement seront pris en charge par le budget fédéral (environ 2.000 €). Claude Roche doit rencontrer le Directeur régional de la Jeunesse et sports et le président du CSR pour leur annoncer cette décision.

Claude Roche propose d'inviter aux journées d'études de la DTN fin 2006 les intervenants locaux (assistants techniques départementaux), dont les CDS employeurs auront donné leur accord. Le Bureau y est favorable. Cette initiative doit permettre d'intensifier les échanges entre les conseillers techniques et les assistants techniques. La fédération prendra en charge leur hébergement et leur repas.

Parmi les missions de la DTN figurent également l'animation du réseau des EDS et la gestion du label FFS (réunion inter-commissions des 11 et 12 février).

### **20. Mémento spéléo canyon**

Le bureau décide de ne pas le rééditer en l'état. Le stock sera écoulé exclusivement lors des stages découverte EFS et EFC.

La refonte en cours sera coordonnée par Thierry Colombo avec le soutien de la DTN et des commissions concernées. La maquette sera soumise à la réunion de bureau de juin.

Gilles Turgné assurera la recherche de partenariats pour cette nouvelle édition. Ce mémento devra être édité pour diffusion début octobre 2006.

### **21. Salariés, salaires et convention collective**

Une nouvelle assistante de direction a été embauchée en CDI. Céline Charbonnier quittera les effectifs le 20 mars 2006 après avoir soldé ses congés payés.

Une personne a été embauchée en CDD pendant une semaine pour aider à l'inventaire de la librairie.

#### Convention collective du sport

Le bureau décide d'appliquer cette nouvelle convention le 1er janvier 2007. Elle concernera également les structures déconcentrées CDS et CSR.

Une lettre de l'élu spéciale sera rédigée pour expliquer et accompagner ce changement.

#### Salaires

Laurent Mangel verra sa fonction requalifiée en « assistant bureautique ». Lors du passage à la convention collective du sport, il sera placé en catégorie 5.

L'inflation en 2005 s'établit à 1,54 %. Les augmentations de salaires en 2006 seront de 3,5 % pour Monique Rouchon et Georges Mercier et de 8% pour Laurent Mangel (Rappel : l'augmentation en 2005 a été de 5 % pour tous).

Une prime pour leur investissement exceptionnel dans la préparation des EGS sera attribuée à Monique Rouchon et Laurent Mangel d'un montant de 600 € brut.

Le plan de formation sera élaboré courant janvier. Sont notamment à étudier une formation en informatique pour Laurent Mangel, le tutorat d'Elodie Rousseau, une formation de secouriste du travail.

### **22. Travaux au siège fédéral**

Les travaux de gros oeuvre ont commencé dans le sous-sol des locaux de la rue Marc-Antoine Petit. Aucun autre marché n'est passé pour le moment. Pour le second oeuvre et les aménagements, il est décidé de passer par un maître d'oeuvre. Bernard Lips contactera Joël Possich pour le suivi des travaux.

Henri Lavictoire s'occupera de l'évacuation du matériel informatique déclassé.

Il sera demandé à l'entreprise Mosnier, qui mène les travaux dans le local Petit, de fixer au mur les étagères du sous-sol.

L'alarme a été posée fin décembre. Pour en assurer un bon fonctionnement, il apparaît nécessaire de modifier le réseau de courants faibles. Henri Lavictoire mènera une consultation pour ces travaux.

### **23. Descendeur et congrès**

#### Descendeur

**Chapitre 1** : le rapport moral sera diffusé au Comité directeur mi-février, soit un mois avant le CD de mars où il sera voté. Un tiers des rapports des commissions et délégations a été reçu pour le moment.

**Chapitre 2** : il sera réorganisé de façon à différencier les textes soumis au vote de l'Assemblée générale de ceux adoptés au cours de l'année 2005. Certains points seront basculés dans le chapitre 5.

Les personnes suivantes seront sollicitées pour la rédaction de textes de présentation :

SYGIF: Eric Alexis	directives techniques nationales : Claude Roche
EGS : Jean-Pierre Holvoet	
BRGM : Bernard Lips	achat local : Bernard Lips.

aides aux projets régionaux : Claude Roche et Jean-Pierre Gruat

**Chapitre 3** : Bernard Lips s'occupera des statistiques. Les demandes de subventions nationales doivent être adressées avant envoi à C. Roche pour en vérifier la cohérence par rapport à la convention d'objectifs.

**Chapitre 5** : le projet de Bilan annuel d'activités des clubs (BAAC) sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale pour utilisation en 2006.

#### Congrès

Le projet de création d'une structure commune d'organisation regroupant le CSR Aquitaine et le CDS Dordogne est abandonné pour des raisons fiscales. La convention avec les organisateurs doit être signée.

Annick Menier informe que l'équipe d'organisation du 41<sup>ème</sup> congrès de Spéléologie a établi un pré-programme avec un échancier qui se déroulera en grande partie au théâtre de Périgueux. Des contacts sont pris auprès du Ministère de la culture et de la communication pour une collaboration sur le colloque "Archéologie souterraine et Spéléologie". Il aura lieu le samedi 6 et dimanche 7 mai avec l'intervention d'archéologues et de spéléologues au cours de conférences - débats et d'une table ronde le samedi soir.

### **24. Comptes 2005 et budget 2006**

Il n'y a pas de dépassement significatif à signaler à fin octobre.

#### Commissions

Quelques commissions n'ont pas encore fourni leur budget prévisionnel 2006. Une relance sera faite rapidement.

A noter :

- l'EFPS prévoit l'achat de deux petits compresseurs (un thermique, un électrique) d'un coût probable de 20.000 € à amortir sur 10 ans
- la commission Publications ne prévoit pas de publier de Spelunca Mémoires cette année. Elle note que la participation financière de l'AFK à Karstologia est fortement surestimée et n'a pas été négociée avec l'AFK. Elle prévoit une action de promotion de Karstologia auprès des bibliothèques universitaires. Le bureau rappelle que ces actions sont du ressort de l'AFK (article 5 de la convention).
- Il faudra relancer la commission financière pour qu'elle fournisse un rapport trimestriel sur le budget fédéral
- la mise en oeuvre des recommandations fédérales sur les EPI aura un impact significatif sur les dépenses des commissions d'enseignement et le SSF.

Les autres actions sont dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant.

L'intitulé de la ligne « ancrage de cavités » sera renommé « mise en sécurité des sites de pratique », qui est plus large.

Rappel : Jean-Pierre Gruat est en charge du dossier de l'aide aux régions sans conseiller technique. Ce point sera débattu au comité directeur de mars.

Formation administrative des dirigeants : format et contenu sont à définir pour un stage qui pourrait être organisé par les régions.

## **25. Impôts : cotisations clubs ?**

Lors d'un contrôle fiscal, un licencié s'est vu refuser la déduction de la cotisation à son club de spéléologie. Le fisc a en revanche validé la déduction de la licence FFS

Claude Roche interrogera notre ministère de tutelle pour connaître sa position.

## **26. Fonctionnement de Spelunca Librairie**

La commission tarde à faire parvenir ses notes de frais et les récapitulatifs des ventes après chaque manifestation.

Il sera demandé à Alain Morenas de transmettre les comptes et les invendus dans les 10 jours suivant la vente. Les notes de frais non envoyées dans les 45 jours ne seront pas payées (règlement général). Les achats seront faits par le siège uniquement.

Laurent Galmiche rédigera une procédure avant le prochain déplacement de Spelunca Librairie.

## **27. SSF**

Un stage organisé par le CREPS de Vallon Pont d'Arc, à destination du GRIMP d'Ardèche, suivant le référentiel pompier ISS1, s'est déroulé la même semaine que l'examen final du brevet d'état auquel participait Bernard Tourte. Un article vient de paraître dans la presse régionale qui annonce sa reconduction.

Henri Lavictoire communique un projet de courrier dans lequel la FFS s'étonne de cette formation en décalage avec la politique commune désormais menée avec la coordination nationale des GRIMP.

Henri Lavictoire contactera à nouveau Frédéric Robert pour s'assurer d'une position commune, puis le texte sera validé par courriel par le Bureau. Il sera envoyé au CREPS, avec copie au CDS 07 et au responsable national des GRIMP.

### Autres points

Le courrier de la fédération aux sauveteurs des Fontanilles a été bien reçu.

Le préfet de l'Hérault n'a pas répondu à la demande d'entrevue du président de la FFS. La situation locale pourrait évoluer favorablement. Le Bureau reste à l'écoute du CDS et du SSF.

Suite à une question posée à Claude Roche lors d'une réunion au MJSVA au sujet d'un secours, il est décidé que Bernard Lips préviendra Claude Roche lors de déclenchements d'opération de secours.

Henri préparera un courrier à la fédération belge de spéléologie suite au secours de la borne aux Cassots.

## **28. FSUE - Vercors 2008**

Le dossier de candidature de la FFS pour l'organisation d'un congrès européen en 2008 dans le Vercors a été envoyé à la FSUE. La demande budgétaire 2006 sera examinée lors de l'examen du budget 2006 par le comité directeur.

## **29. GTIF**

Il sera demandé de toletter le Forum FFS en structurant les rubriques et en archivant les anciens messages.

**30. Spelunca**

Des articles sont parus dans le numéro 100 sans concertation préalable avec les commissions techniques de la fédération ce qui pourrait poser des problèmes en terme de sécurité des pratiquants.

Pour éviter des incompréhensions, il sera demandé que les articles techniques soient transmis, pour avis et dès réception, aux commissions concernées.

D'autres articles ont pu relater des actions qui ne respectent pas l'éthique fédérale. Aussi, le Bureau demande que tous les articles lui soient transmis dès réception par le siège ou par Philippe Drouin. Jean-Yves Bigot en informera Philippe Drouin. Ainsi, le Bureau pourra, en amont du maquetage final de la revue, attirer l'attention du comité de lecture sur des articles relatant des agissements potentiellement contraires aux règles de bonne conduite édictées par la Fédération.

Il s'agit d'avoir un avis politique sur le contenu de la revue fédérale. Cela est indépendant du travail du comité de lecture.